

# LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE (19)

## Population française

Date	Population
1810	28 millions
1860	35 millions
1900	39 millions

## Evolution de la population urbaine

1851	9.135.000
1861	10.790.000
1872	11.235.000
1881	13.097.000
1891	14.311.000
1901	15.957.000

En 1851 sur 100 habitants	26 sont citadins
En 1881 sur 100 habitants	35 sont citadins
En 1911 sur 100 habitants	44 sont citadins

## A LA CAMPAGNE

La vie des ruraux a peu évolué depuis le XVIII<sup>e</sup> (18<sup>e</sup>) siècle. Ils ont des conditions de vie difficiles.

De plus en plus de paysans quittent les campagnes pour chercher du travail dans les villes : c'est l'**exode rural**.

Le XIX<sup>e</sup> siècle apporte quelques nouveautés :

- Machines à vapeur pour les travaux des champs
- Engrais chimiques pour enrichir les terres
- Spécialisation et diversification des cultures.

## A LA VILLE

Les villes accueillent de plus en plus d'habitants, elles doivent pour cela augmenter leur taille.

Ses habitants sont :

- ◆ Les commerçants et artisans
- ◆ Les ouvriers qui travaillent dans les usines et qui sont de plus en plus nombreux. Ils sont souvent très pauvres.
- ◆ Les fonctionnaires, de plus en plus nombreux.
- ◆ Les notables : c'est la bourgeoisie. Elle regroupe des situations très différentes : médecins, avocats, hauts fonctionnaires, chefs d'entreprises, rentiers... Ce sont les gens les plus riches et ils ont une grande influence politique.

### Les ouvriers des filatures

La cherté des loyers ne permet pas à ceux qui gagnent les plus faibles salaires de se loger près de leurs ateliers et les force d'aller se loger loin de la ville, à une lieue ou une lieue et demie. Il faut les voir arriver chaque matin en ville et en partir le soir. Il y a parmi eux une multitude de femmes pâles, maigres, marchant pieds nus au milieu de la boue et qui, faute de parapluie, portent renversé sur la tête lorsqu'il pleut, leur tablier ou leur jupon de dessus pour se préserver la figure et le cou, et un nombre encore plus considérable de jeunes enfants non moins sales, couverts de haillons tout gras de l'huile des métiers, tombée sur eux pendant qu'ils travaillent. Ces derniers, mieux préservés de la pluie par l'imperméabilité de leurs vêtements, n'ont pas même au bras, comme les femmes dont on vient de parler, un panier où sont les provisions de la journée mais ils portent à la main ou cachent sous leur veste, ou comme ils le peuvent, le morceau de pain qui doit les nourrir jusqu'à l'heure de la rentrée à la maison.

Rapport du Dr Villermé (vers 1840)

### Lois sur le travail des enfants

**1841** : interdiction du travail des enfants de moins de 8 ans.

**1874** : interdiction du travail des enfants de moins de 10 ans

**1892** : interdiction du travail des enfants de moins de 12 ans.

### Les luttes sociales.

Pour améliorer leur sort les ouvriers s'organisent et obtiennent grâce à de nombreuses révoltes et grèves les mesures suivantes :

**1864** : droit de grève

**1884** : autorisation des syndicats

**1900** : journée de 10 heures

**1906** : repos hebdomadaire obligatoire

### Un budget ouvrier en 1848

*Je suis chevilleur, je gagne 2 F par jour. Ma femme est dentelière et gagne 10 à 15 centimes par jour. J'ai quatre enfants. On mange 24 kilogrammes de pain bis par semaine à 22 centimes 1/2 le kg... F 5,40*  
*La viande est trop chère, nous ne mangeons que des débris trois fois par semaine, à 25 centimes. F 0,75*  
*Il n'y a que moi qui mange du beurre, à raison de 250 g par semaine. . . . . F 0,50*  
*Ma femme et mes enfants mangent de la mélasse ou des fruits avec leur pain. F 0,80*  
*Nous consommons des pommes de terre et des haricots pour . . . . . F 1,00*  
*Du lait, 1/2 pinte par jour. . . . . F 0,35*  
*Le loyer d'une cave à trois mètres au-dessous du sol F 1,50*  
*Du charbon, cette consommation est un peu forte, parce qu'il faut faire sécher le linge au feu. . . . F 1,35*  
*Savons et éclairage. . . . . F 1,10*  
*Total pour la semaine F 12,75*  
*Nous recevons, au bureau des secours, 3 kilos de pain bis tous les 15 jours. Malgré notre travail, sous peine d'être nus, nous vivons en mendiants, et la loi le défend.*